



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « *Verdict historique de la CEDH sur le climat : quels impacts pour Lausanne et ses habitant-e-s ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique à la Confédération son appréciation positive du jugement de la CEDH et l'importance de renforcer les actions en matière climatique au niveau fédéral »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réponde à la consultation fédérale sur le programme d'économies de la Confédération en recommandant l'abandon desdites mesures, en particulier celles relevant de la protection du climat (programme Bâtiments, trains de nuit, transports publics, etc.). »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :